

GRAND PRIX DE REIMS

Samedi 30 & Dimanche 31 Mars 2024

Règlement de l'épreuve

Article 1 – **Formule de jeu** : 36 Trous Stroke-Play Brut – 18 trous par jour
Épreuve ouverte aux joueurs amateurs licenciés à la FFGOLF à jour du Droit de Jeu Fédéral de 35 € et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous.
Certificat médical obligatoirement enregistré par la FFGOLF avant le vendredi 15 Mars 2024 à 18 heures
Épreuve non-fumeur.

Article 2 – **Déroulement de l'épreuve** :

• Parcours d'entraînement	Vendredi 29 mars 2024
• 1 ^{er} Tour 18 trous	Samedi 30 mars 2024
• 2 nd Tour 18 trous	Dimanche 31 mars 2024

Article 3 – **Séries, marques de départ et nombre de joueurs** :

Une série Dames :	index inférieur à 14,4	Départs marques bleues
Une série Messieurs :	index inférieur à 11,4	Départs marques blanches

La sélection des joueurs, limitée à 108 personnes, sera faite conformément au cahier des charges des Grand - Prix publié dans le vadémécum 2024 de la FFGOLF. Le Golf de Reims publiera le 20 mars sur son site (www.golfdereims.com) la liste des joueurs retenus et la liste d'attente. La répartition des 11 wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter au club organisateur.

Article 4 – **Droits d'engagement** : (journée d'entraînement le vendredi 29 mars 2024 comprise)

• Adultes	90 €
• Joueurs de 19 à 24 ans (nés de 2000 à 2005)	65 €
• Joueurs de 18 ans et moins (nés en 2006 ou après)	50 €
• Membres	45 €

Article 5 – **Clôture des engagements** : **Vendredi 15 mars 2024 à 18 heures**

Article 6 – **Les inscriptions** se feront uniquement par courrier ou par mail accompagnées du droit d'engagement jusqu'au vendredi 15 mars 2024 à 18 heures et seront adressés à :

Golf de Reims
Rue le Château des Dames de France - 51390 Gueux
Téléphone : 03.26.05.46.10 - Email : contact@golfdereims.com
Site : www.golfdereims.com

Article 7 – **Départage** : Play-Off en mort subite pour la première place Messieurs ou Dames. Tout litige ou manquement au règlement sera tranché par le Comité de l'épreuve avant la remise des prix. Pour les autres places, le départage sera fait sur le dernier tour, puis sur les 9 derniers trous, puis 6, 3 et enfin au trou par trou en remontant. Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Article 8 – **Remise des prix suivie d'un cocktail** : Dimanche 31 mars 2024, 30 minutes après l'arrivée de la dernière partie.

Article 9 – **Comité de l'épreuve** : Celui-ci sera constitué d'un représentant de l'AS du Golf de Reims, d'un représentant du corps arbitral, d'un représentant de la Ligue Grand Est et du directeur du Golf de Reims.

Ce règlement complète le cahier des charges des Grands Prix « Vade-mecum » de la FFGOLF.

FFGOLF

Site : www.ffgolf.org/Jouer/Regles-et-reglements

LIGUE GRAND EST

Site : www.ligue-golfgrandest.org/